

Arrêté municipal N°2026-06-09
Autorisant le commerçant Le Panda Truck à occuper le domaine public
pour l'installation d'une guinguette

Le Maire de la commune de PLESTAN

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière,

VU le code du commerce,

Vu la demande déposée en mairie le 23/06/2026 par laquelle M. Eroann de Blasiis représentant le Panda Truck (n° de Siret : 978 021 871 00014 et code APE : 56.10C) sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'installer une guinguette pour exercer son commerce,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Eroann de Blasiis est autorisé à occuper le domaine public au Parc Odylestan situé à la Vallée d'Hillion en vue d'installer une guinguette pour exercer son commerce pendant la saison estivale 2026, de 15h00 à 23h00 aux dates ci-dessous :

- Samedi 18 juillet 2026
- Samedi 22 août 2026
- Samedi 5 septembre 2026

Article 2 : La présente autorisation est personnelle et incessible.

Article 3 : L'occupation du domaine public est accordée à titre gratuit.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

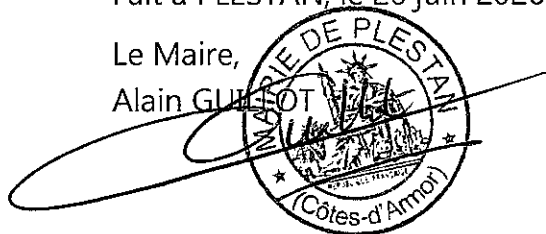
Article 5 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non- respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée pour information et exécution à :

- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Jugon Les Lacs,
- M. Eroann DE BLASIIS, représentant le Panda Truck

Fait à PLESTAN, le 26 juin 2026

Le Maire,
Alain GUIFFOT



Recours :

La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux adressé à la Commune de Plestan Mairie 3 rue des 31 Martyrs 22640 PLESTAN. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans le même délai à compter de sa notification, en saisissant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale à l'adresse suivante : Hôtel Bizien 3 Contour Motte 35044 Rennes Cédex, ou, par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet suivant : <http://www.telerecours.fr>).

En cas de rejet du recours gracieux formulé dans le délai précité ou en l'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes peut également être formé contre cette décision dans un délai de deux mois à compter du rejet.

Mentions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire.

Les informations recueillies permettent aux agents habilités des services communaux, de la Commune de Plestan :

- d'exercer les pouvoirs de police afférents à la gestion du domaine routier communal,
- d'en exploiter et d'en analyser les données en vue de réaliser des statistiques internes d'activité et d'usage.

Un défaut d'enregistrement des données entraînera des retards ou une impossibilité de les exploiter ou de les analyser en vue de prendre la ou les décisions administratives objet(s) de la demande. En les enregistrant, vous consentez à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données – Commune de Plestan – Mairie 3 rue des 31 Martyrs 22640 Plestan. Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la CNIL.

